



Préavis n° 02 - 2025

Relatif à l'arrêté d'imposition 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

De l'avis de la Municipalité, l'ensemble des éléments faisant partie de l'arrêté d'imposition 2025 devrait être maintenu pour 2026, dès lors nous vous présentons un arrêté d'imposition inchangé.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MAUBORGET,

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

d'accepter l'arrêté d'imposition qui lui est présenté pour 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Claude Roulet



La Secrétaire


Annick Gander